Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20251218-2025_103-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2025-103

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 12 décembre 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU arrivé à 20 h 20.
Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.
Absents excusés : Mr Bertrand ROUINSARD a donné pouvoir à Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD jusqu'à son arrivée à 20 h 20 (point 9).
Secrétaire de Séance : Mme Andrée LE ROUX.

2025-103-Réhabilitation de l'école : avenant au contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la désignation du Maître d'Œuvre

Mr COUPARD, adjoint à l'enfance jeunesse, présente le projet d'avenant au contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé avec Sembreizh en 2023 pour accompagner la collectivité dans l'élaboration et le suivi du projet de rénovation de l'ancienne école.
Il est rappelé le montant du marché initial qui s'élève à 66 180 € HT ainsi que le montant de l'avenant n° 1 pour l'élaboration d'un nouveau scénario, et la reprise du programme fonctionnel et technique dont le montant s'élève à 8 785 € HT.
Le montant de ce 2ème avenant qui porte sur la désignation du maître d'œuvre s'élève à **9 600 € HT**, ce qui porte le montant du marché global à 84 565€ HT, soit 101 478 € TTC.
Cette mission prévoit 15 jours d'intervention à 680 € par jour pour le responsable d'opération, et à 530 € par jour pour l'assistante d'opération.

Il est demandé au Conseil de valider cet avenant n°2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- De valider l'avenant n° 2 pour un montant de **9 600 € HT**,
- D'autoriser le maire à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON (I.-e.-V.) 35660